

INFORMATION SUR LA DEMANDE DE BOURSE SUR CRITERES SOCIAUX

- ➊ Vous êtes inscrit(e) en formation ouverte et à distance en **BTSA** pour vous présenter à l'examen, ou en préparation au **Concours C**.
- ➋ Cette inscription en formation avec Eduter CNPR, composante de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon), vous permet de prétendre à l'attribution d'une bourse sur critères sociaux.
- ➌ En vous connectant au lien ci-après, vous pourrez vérifier si vous remplissez les conditions générales relatives aux diplômes, à l'âge et aux études poursuivies pour pouvoir prétendre à l'octroi d'une bourse.

<http://www.portea.fr/vie-scolaire-et-etudiante/bourses-et-aides/bourses-nationales-de-lenseignement-superieur.html>

- ➍ Vous pouvez ensuite faire une simulation : <http://www.simulbourses.educagri.fr/>

En utilisant le formulaire de simulation « enseignement supérieur » et en sélectionnant la formation correspondant à l'année pour laquelle vous faites votre demande soit :

Brevet de technicien supérieur agricole 1/1
Brevet de technicien supérieur agricole 1/2
Brevet de technicien supérieur agricole 2/2

Charges de l'étudiant	
Distance kilométrique entre le domicile et l'établissement d'inscription	<input type="text" value="0"/>

Cette valeur doit rester à « zéro » dans le cadre de la formation à distance

Pour information : Les sessions de regroupement ne rentrent pas dans le calcul des points de charge liés à la distance du domicile au lieu de formation.

- ➎ Si vous pensez que vous êtes éligible, vous devez télécharger le dossier de demande de bourse (formulaire Cerfa n°11999*02) le compléter, joindre les justifi catifs demandés et nous le retourner.

http://www.portea.fr/fileadmin/user_upload/PDF/imprimés_divers/CERFA-BCS-sup-N11999-02.pdf

Attention : Dans le cadre de la **formation ouverte et à distance**, vous ne pouvez pas :

- prétendre à l'exonération des droits d'inscription,
- bénéficier des points de charge liés à l'éloignement domicile/lieu de formation.

CONDITIONS DE RECEVABILITE DU DOSSIER

La demande de bourse doit être faite pour chaque année scolaire. Si vous préparez votre BTSA en deux ans, vous devez déposer une demande en 1^{ère} année et refaire une demande pour votre 2^{ème} année.

Vous devez être inscrit en formation à Eduter CNPR **avant le 30 septembre**.

Vous devez déposer votre dossier de demande de bourse **avant le 30 septembre**.

Vous devez être présenté à l'examen par Eduter CNPR.

IMPORTANT

L'attribution d'une bourse nationale exige de la part de l'étudiant boursier une assiduité durant la formation. Dans le cadre de la formation à distance, le suivi de l'assiduité est évalué par le biais des devoirs qui sont à retourner à la correction et des sessions de regroupement.

En sollicitant une bourse nationale, vous vous engagez donc à rendre l'intégralité des devoirs proposés dans votre formation et à participer à un nombre déterminé de sessions.

Le dossier complet, doit être renvoyé à l'établissement gestionnaire :

**Eduter CNPR
Site de Marmilhat
A l'attention de Mme CHANUDET
BP 100
63370 LEMPDES**

AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2012 (Année scolaire 2012-2013)